

COMMUNE DE 71520 SAINT LEGER SOUS LA BUSSIÈRE

PROCES VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL **DU 15 Janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 15 février à 20 H, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Pierre LAPALUS, maire.

Présents : Mme Marjorie BRETAIRE, M. Patrice DROIN, M. Pierre LAPALUS, M. Denis PARDON, M. Gilles PARDON, Mme Séverine SANGOUARD, Mme Jocelyne THEVENET, Mme Catherine THOMAS, M. Jean-Marie VIVIER.

Excusé : M. Jean-Charles CLOIX

Gilles PARDON a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

Procès-verbal du 07 Décembre 2021 approuvé

Projet Micro Crèche

Le dossier de la micro-crèche est accusé réception au 31 août 2021 la demande de subvention la région passera à l'assemblée générale courant Avril.

Une demande de renseignements a été faite par Monsieur Verger, pourquoi la MAM s'est arrêtée, le budget de la micro-crèche, ainsi que son principe de fonctionnement.

Il faut un diagnostic amiante pour l'appel d'offre, une demande de devis a été faite auprès de B2E à Cluny et au Bureau Veritas.

B2E est venu contrôler le bâtiment, lecture faite du devis, Suivant la proposition de Bureau Veritas celui-ci sera sélectionné.

Le conseil donne son accord pour le choix à monsieur le maire.

Une réunion est prévue le 31 mars à 9 heures avec l'Admr, la Caf, la PMI

Une création de comité de pilotage et d'une commission de suivi sera nécessaire, soit deux personnes du conseil municipal, pour deux réunions par ans pour le fonctionnement de la micro-crèche.

Financement :

Pour le financement de la micro-crèche, une demande auprès de l'établissement du Crédit Agricole a été faite soit deux propositions :

*A- 200 000 € pour 15 ans au taux de 1,18% paiement mensuel 1212,89 € Annuel
14 626,43 €*

*B- 200 000 € pour 20 ans au taux de 1,30 % paiement mensuel 946,80 € Annuel
11 420,77 €*

Plus 200 € de frais de dossier.

L'endettement de la commune à ce jour est de 12 982,26€ pour fin 2023 et 7 397 € fin 2024.

Le conseil à l'unanimité choisit la période de 15 ans annuellement et autorise le maire à signer les contrats correspondants

Concernant l'appel d'offres il n'y aura pas de signature de marché sans l'accord de subvention de la région.

Logements :

La Cure : Une demande pour le T2 a été faite, suite à la visite elle propose d'effectuer des restaurations en contrepartie de déductions de loyers.

Le conseil donne son accord pour la location ainsi que la déduction de loyers à hauteur de factures.

Il reste le Studio à louer.

Monsieur Sombardier a fait une demande pour le garage, nous proposons de lui laisser à titre gracieux en contrepartie de l'entretien des espaces verts ainsi qu'un petit coin de jardinage.

Le conseil approuve à l'unanimité et donne son accord.

Pour information l'assainissement a été refait il y a 2 ou 3 ans.

Maison Berthoud : L'isolation faite par le locataire, le remboursement de trois mois de loyers correspondant à la facture fournie est approuvé par le conseil à l'unanimité, une demande sera envoyée à Monsieur Voisin le Trésorier pour validation.

Il reste en location le garage qui était loué au Bourg

SAB Matour : Présentation du dossier. Aucune contestation.

Espace Vert : Suite à la lecture du devis du paysagiste il y a une augmentation de 25 € comparé à 2021 le devis est approuvé par le conseil

QUESTIONS DIVERSES

Le déménagement du local à la maison Bêlicard sera le 19 mars à 9 heures

La commission voirie sera le 26 mars à 9 heures place de la Belouze, pour le tour des chemins.

Le 29 mars se tiendra le prochain conseil, Vote budget, taux,

Fibre : Il n'y aura pas d'aérien si les gaines sont déjà existantes, il y aura création de 2 chambres pour être dans la légalité ; les poteaux à La Grange Neuve et sur la D35 (proche Restaurant) vont être changés

Après un tour de table, le Maire lève la séance à 22h30